DÉPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

10 PLACE EDMOND PAILLAUD CREULLY 14480 CREULLY SUR SEULLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération 2019 – 062 : Désignation du représentant et du suppléant au comité de pilotage du site NATURA 2000 « les anciennes carrières de la vallée de la mue »

Séance du 4 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 juillet, à 17h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seulles, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 juin 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 juin 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	31	39
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE

A L'UNANIMITE

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0 Sont présents les Conseillers communautaires suivants : BASLEY, Amandine ANDRE. Jacqueline BEAUDOIN, Catherine BLOUET. Marie-France BOUVET-PENARD, Jean CHANAL, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Vladimir FELICIJAN, René GERLET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Jean-Pierre LACHEVRE, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ. LECOURT. Daniel Jean-Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Joël MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, QUESNOT. Hervé RICHARD. Virginie Olivier SARTORIO.

Ont donné pouvoir:

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Jean-Louis de MOURGUES

Jean-Pierre CHEVALIER a donné pouvoir à Jean DUVAL

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Christian GUESDON a donné pouvoir à Olivier QUESNOT

Yves JULIEN a donné pouvoir à Franck DUROCHER Gérard LEU a donné pouvoir à Joël MARIE Christian MARIE a donné pouvoir à Marcel DUBOIS Thierry OZENNE a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 5 avril 2019 est adopté à l'unanimité. 2019-062 : DESIGNATION DU REPRESENTANT ET DU SUPPLEANT AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « LES ANCIENNES CARRIERES DE LA VALLEE DE LA MUE »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 modifiants les statuts de Seulles Terre et Mer
- Vu l'avis de la commission environnement
- Vu l'avis du Bureau

Considérant que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue » est appelé à se réunir.

Considérant qu'après les fusions des communautés de communes, il est nécessaire de redésigner les représentants de STM à ce comité : un membre titulaire et un membre suppléant.

Considérant que la commission environnement a proposé les candidatures de Madame Chrystèle POUCHIN en tant que titulaire et Monsieur Yves BERNARD en tant que suppléant.

Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire DESIGNE au comité de pilotage du site NATURA 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue » les personnes suivantes :

- Chrystèle POUCHIN, titulaire
- Yves BERNARD, suppléant

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Par délégantalDENT Le Vice-Président Marcel DUBOIS

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer

- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN